



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales s'est réunie le 17 mars 2010. M^{me} Zappia (gouvernement, Italie) a assuré la présidence de la réunion. M^{me} Hornung-Draus (employeuse, Allemagne) et M. Gurney (travailleur, Royaume-Uni) en ont assuré la vice-présidence.
2. Un représentant du Directeur général, M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du Secteur de l'emploi, souhaite la bienvenue aux membres et présente les principaux faits nouveaux, notamment en ce qui concerne les travaux relatifs au Service d'assistance qui a été lancé il y a un an, le rôle du Bureau dans la promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales) à la lumière des Principes directeurs actualisés de l'OCDE, la participation du Bureau à la rédaction de la norme ISO sur la responsabilité sociétale (ISO 26000) et la participation de l'OIT aux activités menées dans le cadre du Pacte mondial des Nations Unies.

Le point sur les priorités stratégiques 2008-09

3. Une représentante du Directeur général, M^{me} Ricarda McFalls, présente le document soumis pour discussion et suggère de l'examiner en trois parties, de telle sorte que les participants puissent réagir et en débattre au fur et à mesure. La première partie porte sur les orientations et l'assistance technique fournies par le Service d'assistance. Un point sur les activités de ce service depuis novembre 2009 est présenté.
4. La vice-présidente employeuse félicite le Bureau pour le succès du Service d'assistance. Elle insiste sur la nécessité de mener des discussions plus approfondies sur sa gouvernance et ses procédures opérationnelles et met l'accent sur le fait qu'il est important que le Service d'assistance exerce ses activités dans le cadre de son mandat, sur le rôle qu'il joue dans la diffusion de l'information requise par des acteurs non gouvernementaux et sur l'aide qu'il apporte à ceux qui souhaitent obtenir des informations pour les mettre en pratique au niveau opérationnel. Toutefois, l'oratrice met en garde les participants car, faute de bien connaître l'objet et le mandat du Service d'assistance, bon nombre d'acteurs extérieurs risquent de lui soumettre des demandes qui ne sont pas de son ressort. Afin de pallier cette éventualité, il conviendrait d'établir une procédure pour réorienter ces demandes vers d'autres interlocuteurs. Il est important de préciser davantage la nature des questions pouvant être traitées par le Service d'assistance. Le Groupe consultatif pour le

Service d'assistance examinera ces points à sa prochaine réunion. L'oratrice conclut en demandant au Bureau d'exploiter les données d'expérience acquises au cours de cette première année d'existence du Service d'assistance afin d'en améliorer encore le fonctionnement.

5. Le vice-président travailleur réaffirme le soutien sans faille apporté par les travailleurs au Service d'assistance. Il encourage le Bureau à poursuivre la refonte de la page Web du Service d'assistance, en repensant la conception de ses outils en ligne, de façon à l'améliorer et à la rendre plus conviviale et plus pratique. Outre le perfectionnement de la page Web du Service d'assistance, notamment aux fins d'une meilleure convivialité, le Bureau devrait modifier et mettre en valeur la page Web consacrée à la Déclaration sur les entreprises multinationales. Il devrait également veiller à ce que la page du Service d'assistance contienne des liens à destination des bases de données de NORMES, de telle sorte que les utilisateurs puissent prendre connaissance des obligations des gouvernements ainsi que des ratifications des conventions de l'OIT. Les travailleurs sont favorables à l'idée d'élargir la portée du Service d'assistance. Le vice-président travailleur suggère que le matériel promotionnel soit mis à la disposition des services extérieurs de l'OIT aux fins d'une diffusion élargie. Ce matériel devrait être régulièrement utilisé dans le cadre des activités sectorielles et communiqué au Bureau des activités pour les travailleurs et au Bureau des activités pour les employeurs de façon à ce qu'il puisse être ensuite diffusé par les mandants. L'orateur termine en soulignant l'importance que revêtent les activités de l'OIT au niveau national pour la promotion du Service d'assistance et de la Déclaration sur les entreprises multinationales.

Formation et recherche

6. M. Francois Eyraud, directeur exécutif du Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin), présente les tout prochains cours de formation consacrés à la promotion des principes énoncés dans la Déclaration sur les entreprises multinationales, à savoir un cours organisé en juillet 2010 à l'intention des participants du secteur privé, intitulé «Implementing labour standards into global supply chains» (mise en œuvre des normes du travail dans les chaînes d'approvisionnement au niveau mondial), et un cours organisé en août-septembre 2010 à l'intention des mandants, intitulé «Promoting Labour Standards through CSR» (promouvoir les normes du travail par le biais de la responsabilité sociale des entreprises). Ces deux cours, déjà dispensés en 2009, ont été améliorés sur la base des observations formulées par les participants et d'informations émanant des mandants. L'orateur souligne qu'à l'avenir la stratégie consistera à organiser des cours de formation analogues dans les régions et à les adapter à des secteurs économiques ciblés. Toutefois, la capacité du Centre de Turin de proposer ces cours aux niveaux régional et sectoriel dépendra des ressources financières dont il disposera.
7. La sous-commission a également été informée de l'existence d'un nouveau domaine de collaboration pour l'ensemble de l'OIT, qui offre la possibilité au Bureau de promouvoir à plus grande échelle les principes énoncés dans la Déclaration sur les entreprises multinationales, notamment par l'intermédiaire d'un réseau récemment créé sous le nom de *Global Business Schools' Network* (Réseau mondial des écoles de commerce). Ce réseau, qui rassemble des universitaires de grandes écoles de commerce, met l'accent sur la viabilité et la responsabilité sociale des entreprises ainsi que sur l'éthique des affaires. Il devrait passer du stade de la communauté d'intérêts à celui d'une action commune favorisant et renforçant l'étude des questions liées à la viabilité des entreprises dans les écoles de commerce, au moyen de la collaboration à des travaux de recherche, de l'élaboration conjointe d'études de cas et de matériel didactique et pédagogique, ainsi que de la création d'une plate-forme de partage des données en ligne.

8. La sous-commission a pris connaissance d'une liste actualisée de pays ayant officiellement demandé à travailler avec le Bureau sur la promotion des principes énoncés dans la Déclaration sur les entreprises multinationales. A cet égard, un membre du personnel a présenté les principales conclusions d'un projet de recherche appliquée intitulé «Promouvoir la création d'emplois pour les jeunes dans des entreprises multinationales dans les pays de l'Union du fleuve Mano», qui constitue un volet du projet ONUDI/OIT en faveur de l'emploi des jeunes, financé par le gouvernement du Japon.
9. Le vice-président travailleur remercie le Bureau pour la qualité de sa présentation. Il s'interroge sur la méthode utilisée, car il constate que la collaboration avec les syndicats des pays concernés n'est pas clairement mentionnée, alors qu'elle revêt une importance capitale pour les travailleurs. Il se félicite de la collaboration avec le Centre de Turin en ce qui concerne les cours dispensés aux acteurs du secteur privé, mais rappelle qu'il est nécessaire d'adopter une approche cohérente, tant pour les cours proposés aux mandants que pour ceux destinés au secteur privé. La Déclaration sur les entreprises multinationales doit constituer le fil rouge de ces divers cours, et aussi des cours organisés aux niveaux régional et sectoriel. L'orateur demande quand aura lieu la consultation sur la révision du cours destiné aux responsables des audits sociaux, comme convenu lors de la précédente session du Conseil d'administration. L'orateur rappelle qu'il importe que le Centre de Turin dispose de suffisamment de ressources, et puisse notamment assurer un soutien financier pour permettre aux travailleurs de participer pleinement aux cours tripartites. Il indique à la sous-commission qu'il faudrait demander à ACTRAV Turin de mettre au point, par ses propres moyens, ou, si possible, en collaboration avec ACT/EMP, un cours expressément consacré à la Déclaration sur les entreprises multinationales. L'orateur précise enfin qu'il est essentiel que les cours de formation mentionnent explicitement les informations relatives au Service d'assistance ainsi que, comme suggéré antérieurement, l'expérience acquise dans le cadre du programme «Travailler mieux».
10. En ce qui concerne les études à effectuer dans les pays et à l'échelon sectoriel, le vice-président travailleur demande au Bureau de choisir les pays et les secteurs en collaboration avec ACTRAV. Il souhaite que l'étude sur le secteur de l'alimentation soit actualisée, invite le Bureau à mener cette activité dans d'autres secteurs, et propose, comme thèmes pour de futurs travaux de recherche, les marchés publics, les entreprises multinationales et l'utilisation de la Déclaration sur les entreprises multinationales. L'orateur informe la sous-commission qu'ACTRAV a mis au point la version définitive d'un guide sur la Déclaration sur les entreprises multinationales, dont les syndicats se serviront dans le cadre de leurs activités, et prévoit de mener une activité au moins par région au cours de la prochaine période biennale. ACTRAV souhaite promouvoir à la fois le guide concernant la Déclaration sur les entreprises multinationales et la brochure relative à la négociation collective qui a été mise au point dans le prolongement du symposium d'ACTRAV d'octobre 2009. L'orateur se félicite enfin de l'initiative Global Business Schools' Network, dont il souhaite qu'elle se poursuive en étroite collaboration avec l'Université ouvrière mondiale.
11. La vice-présidente employeuse félicite le Bureau à propos de l'initiative Global Business Schools' Network, qui vise à toucher directement les dirigeants d'entreprise de demain. Elle remercie le Centre de Turin pour le point fait sur les activités de formation. Elle juge préoccupante la situation financière du Centre, et espère que le dilemme auquel est confronté ce dernier – comment à la fois proposer des cours répondant aux intérêts stratégiques de l'Organisation et générer des revenus – sera prochainement résolu. Le groupe des employeurs est satisfait des cours proposés l'an dernier et repris dans le programme de formation de 2010. L'oratrice insiste sur le fait que la Déclaration sur les entreprises multinationales est un outil pratique, destiné à l'usage des entreprises; dès lors, plus le Centre de Turin pourra dispenser une formation concrète sur cet outil, plus il contribuera à la réalisation des objectifs de la Déclaration. L'oratrice se félicite des études

effectuées dans les pays et rappelle que l'intérêt de ces études dépend de la mesure dans laquelle elles parviennent à rendre compte des enjeux et des difficultés des pays concernés. La vice-présidente employeuse se félicite du projet qui doit être mené dans les pays de l'Union du fleuve Mano, comportant des travaux de recherche sur l'impact local des multinationales ainsi que, au niveau national, sur les relations entre les multinationales et leurs chaînes d'approvisionnement d'une part, et l'économie locale d'autre part. Elle rappelle que la Déclaration sur les entreprises multinationales a notamment pour objet de tenter d'apporter un élément de réponse à la question des «retombées» des activités des multinationales et de privilégier une approche sans exclusive, consistant à examiner le comportement des multinationales à l'échelon local et à déterminer si l'infrastructure locale favorise effectivement une approche de ce type.

Promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales

- 12.** La vice-présidente employeuse fait quelques observations à propos de la participation de l'OIT à la révision des Principes directeurs de l'OCDE et à la mise au point de la norme ISO 26000. On a appris en novembre 2009 que le comité d'investissement de l'OCDE avait signalé à la sous-commission qu'il souhaitait que le BIT fasse des suggestions concernant une éventuelle actualisation des principes directeurs; il faut maintenant réfléchir plus en détail à la manière de conduire le processus de consultation. L'oratrice estime que le BIT aurait dû mettre en évidence la spécificité de l'apport de l'Organisation et la valeur ajoutée qu'il représente pour les Principes directeurs de l'OCDE. Elle rappelle que ces principes directeurs ont été rédigés à l'intention des gouvernements des pays de l'OCDE et de leurs entreprises. L'OIT, pour sa part, a une présence véritablement mondiale, et c'est en cela que réside sa valeur ajoutée. Du point de vue des employeurs, ce travail doit constituer une priorité, et il importe qu'il garde un caractère concret et pragmatique. La valeur ajoutée susceptible d'être apportée par l'OIT et le rayonnement de l'Organisation gagneront de l'importance lors du processus de révision. L'oratrice insiste sur la nécessité d'adopter une approche pragmatique et non purement politique: de fait, les employeurs sont préoccupés par l'abondance des références ouvertement politiques, notamment la référence à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, dont on voit mal en quoi elle peut être invoquée lorsqu'il est question de l'application des principes par les entreprises. Il importe que la contribution de l'OIT ne comporte pas de surcharge idéologique susceptible de décourager les entreprises. Il convient par ailleurs d'éviter de conférer toute orientation protectionniste aux Principes directeurs de l'OCDE, faute de quoi la dimension mondiale pourrait être compromise. L'oratrice propose de poursuivre les activités en attendant la prochaine série de consultations publiques prévues pour juin 2010, et demande au Bureau de rédiger un document stratégique en vue d'un débat avec le bureau de la sous-commission. Les employeurs ne sont pas satisfaits des suggestions préliminaires faites à l'OCDE par le Bureau. Ce dernier, notamment, n'a pas été suffisamment attentif à la terminologie utilisée à propos de la discrimination.
- 13.** En ce qui concerne les questions relatives à l'ISO, la vice-présidente employeuse félicite le Bureau pour les progrès réalisés, mais met en garde contre une éventuelle mainmise des organismes de certification et de normalisation. Il est de l'intérêt de l'OIT de protéger les normes internationales du travail. L'OIT doit être consciente de ce danger et, afin de protéger le travail qu'elle et les partenaires sociaux accomplissent dans ce domaine, empêcher les organismes à vocation normative d'exploiter le domaine des normes à des fins lucratives.
- 14.** Le vice-président travailleur indique que le travail de la révision des Principes directeurs de l'OCDE est de la plus haute importance et doit être suivi de près. Il se félicite de la

participation du Bureau et de la procédure appliquée jusqu'à ce jour. Tout en prenant note de la préoccupation de la vice-présidente employeuse, l'intervenant fait observer que la contribution des travailleurs et des employeurs se fera principalement par le biais de la Commission syndicale consultative et du Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE. Il souligne qu'il est nécessaire de faire mention de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable: l'une et l'autre sont des textes concrets qui sont très utiles, tant pour les entreprises que pour les mandants tripartites. L'intervenant estime que la révision des Principes directeurs de l'OCDE doit inspirer l'OIT pour qu'elle revoie sa Déclaration sur les entreprises multinationales, étant donné que les révisions de 2000 et 2006 n'ont pas porté sur le fond. Il est aussi nécessaire dans l'immédiat d'actualiser la liste des instruments annexés à la Déclaration sur les entreprises multinationales. L'intervenant propose de se servir de l'examen périodique sur l'emploi pour revoir la marche à suivre, et il souligne qu'il faut se pencher sur les mécanismes de suivi.

- 15.** En ce qui concerne les questions ayant trait à l'ISO, le vice-président travailleur se dit préoccupé, comme la vice-présidente employeuse, par la direction prise. Tout en approuvant certains des points contenus dans le document de l'ISO, l'intervenant se déclare inquiet de l'utilisation qui pourrait en être faite et souligne la nécessité de faire preuve de prudence par la suite. Au sujet des activités relatives au Pacte mondial des Nations Unies, l'expérience a été moins positive. En effet, les activités du Groupe de travail sur les droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les principes du travail, ont posé des problèmes. L'intervenant se dit inquiet aussi de la façon dont la question de relations professionnelles est traitée, et du volume des ressources que le Bureau consacre à ces activités. Par ailleurs, il forme l'espoir que davantage soit fait au sujet du Groupe de travail sur les principes relatifs au travail. Il demande des informations détaillées et récentes sur le prochain sommet des dirigeants du Pacte mondial des Nations Unies. De plus, il se félicite de la collaboration avec l'ONUDI. L'intervenant souligne que les activités en Afrique occidentale ont trait à l'emploi des jeunes mais que le Bureau devrait promouvoir tous les domaines de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Il demande des informations suivies sur ces activités afin que leur utilité pour d'autres régions de l'Afrique et au-delà puisse être évaluée. Il se félicite de l'invitation adressée au Professeur John Ruggie, qui contribuera aux discussions de l'OIT, et qui lui fera mieux comprendre les synergies entre son rôle et l'action de l'OIT. Enfin, en ce qui concerne la discussion sur la réforme du Conseil d'administration, il déclare que la sous-commission pourrait devenir une commission à part entière qui se réunirait une fois par an pendant une journée entière. Il ajoute que la nouvelle commission pourrait avoir un dialogue interactif avec de grandes entreprises et les Fédérations syndicales internationales.
- 16.** Le représentant du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, souligne qu'il est nécessaire de faire davantage connaître la philosophie et les principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales dans les nombreuses chaînes d'approvisionnement, afin d'aider les travailleurs et les employeurs à nouer un dialogue social sans exclusive et à promouvoir les normes du travail et les conditions générales de travail. L'intervenant souligne que l'externalisation des activités qui ne sont pas essentielles donne de la flexibilité aux employeurs et permet donc d'améliorer la compétitivité, la productivité et l'investissement, mais que ce processus ne doit pas compromettre la protection des droits des travailleurs. Le groupe de l'Afrique fait par conséquent bon accueil à l'élaboration de systèmes de gestion des connaissances et à la mise en place d'outils en ligne qui permettent de diffuser les connaissances à l'échelle mondiale et nationale. Ces outils pourraient comporter des moyens de supervision, de suivi et d'évaluation. L'intervenant note qu'il est nécessaire d'agir en étroite collaboration avec les inspecteurs du travail et les agences d'emploi. En ce qui concerne le Centre de Turin, il demande que davantage de cours soient axés sur le dialogue social et la compétitivité. En matière de recherche, il faut poursuivre les travaux sur les secteurs et donner une

dimension nationale aux principes de la Déclaration sur les entreprises multinationales. Enfin, il note que les partenariats avec le Pacte mondial des Nations Unies, l'ISO, l'OCDE et l'ONUDI pourraient constituer une valeur ajoutée.

17. Le représentant du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), se félicite de la coopération stratégique avec l'OCDE, le Pacte mondial des Nations Unies et l'ISO. Il estime que le Bureau devrait rechercher de nouvelles idées pour faire de la Déclaration sur les entreprises multinationales un instrument de référence pour les mandants et les entreprises prenant des responsabilités sociales. Quant au Service d'assistance, l'intervenant se félicite des informations fournies et déclare qu'il devrait contribuer à promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales. En ce qui concerne la recherche, le GRULAC espère qu'elle permettra d'évaluer les efforts que le Bureau déploie pour promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales. Il indique que l'Amérique latine ne figure pas dans la liste des activités proposées à l'échelle des pays. Il demande des éclaircissements sur la procédure à suivre pour que les pays puissent manifester leur souhait d'être inclus dans l'étude. Enfin, il se félicite de la réunion qui aura lieu avec le Professeur John Ruggie pendant la Conférence internationale du Travail.
18. Le représentant du gouvernement de l'Argentine indique que son pays s'est engagé à promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales. Il fait mention de l'atelier de renforcement des capacités qui a eu lieu en décembre 2009 pour donner suite aux activités pilotes menées en Argentine précédemment, et qui renforce le rôle du gouvernement dans la promotion et la mise en œuvre de la Déclaration sur les entreprises multinationales. L'intervenant dit à la sous-commission qu'un inventaire des bonnes pratiques ayant trait à la gestion d'entreprises viables est en cours d'élaboration. Il salue les recherches menées en Afrique occidentale. En ce qui concerne l'OCDE, l'intervenant souligne que son pays travaille aux interventions à l'échelle nationale. Certains des Etats Membres de l'OIT qui ont adopté la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable sont aussi membres de l'OCDE et, par conséquent, l'intervenant est favorable à la mention de la Déclaration sur la justice sociale dans le texte présenté par l'OIT. Il se félicite de la participation de l'OIT aux activités de l'ISO mais souligne que le Bureau doit préserver les valeurs qui sont promues, les membres de l'ISO étant différents de ceux de l'OIT. L'intervenant explique que la participation des pays en développement est limitée, et il demande que soient indiquées les activités passées de l'OIT.
19. Le représentant du gouvernement du Nigéria remercie le Bureau pour le rapport sur le Service d'assistance dont il souhaite voir renforcer l'accessibilité en Asie et en Afrique. En ce qui concerne le Centre de Turin, il demande une participation régionale. A propos de l'étude réalisée en Afrique de l'Ouest, il déclare que l'emploi des jeunes est un thème pertinent et d'actualité pour les pays en développement et qu'il devrait être abordé dans d'autres Etats.
20. Le représentant du gouvernement de l'Inde se félicite du système de gestion des connaissances et notamment des questions fréquemment posées, du site Web et des priorités données pour l'extension de sa couverture. Selon lui, la collaboration avec le Centre de Turin sera importante pour le renforcement des capacités. Il salue en outre la recherche appliquée sur l'emploi des jeunes en Afrique de l'Ouest. Enfin, il souligne qu'au-delà des obligations juridiques les entreprises doivent se sentir tenues à des obligations sociétales, et ajoute qu'il est important de nouer des partenariats pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.
21. La représentante du Directeur général répond aux différentes interventions. Concernant le processus de révision des Principes directeurs de l'OCDE, elle fait savoir que des

consultations complémentaires seront nécessaires, notamment quant à la manière de procéder. Au sujet de l'ISO, le Bureau est sensible aux commentaires formulés et aux inquiétudes soulevées et il en tiendra compte dans le cadre de sa participation à l'élaboration de la norme ISO 26000 en vertu du mémorandum d'accord signé entre les deux organisations. En réponse aux travailleurs qui souhaitent une présence plus active du Groupe de travail du Pacte mondial sur les principes relatifs au travail, l'oratrice signale que le Bureau, qui en assure le secrétariat, fera suite à cette demande avec les membres du groupe. Elle reconnaît que les activités du Groupe de travail du Pacte mondial de l'ONU sur les droits de l'homme sur les questions relatives au travail devraient faire l'objet d'un suivi plus rigoureux. Certains aspects sont mieux contrôlés et suscitent une participation accrue, mais le groupe a beaucoup d'activités, souvent de portée mondiale et le Bureau peine à en assurer la supervision. La gestion de l'ordre du jour et les consultations avec les mandants pour prendre en compte leurs préoccupations ont été des défis pour le Bureau, notamment en raison du manque de temps. Le Bureau réfléchira à un moyen de donner un compte rendu des activités à une date plus proche de celle des sessions de la sous-commission. Au sujet du Service d'assistance, l'oratrice fait savoir que le développement du site Web débutera avec l'arrivée du nouvel expert en communication. Concernant les études menées à l'échelle nationale, elle indique que les pays prioritaires ont été identifiés dans le cadre de l'élaboration du programme et budget et que le Bureau répond aux demandes émanant des régions. Elle se réjouit de l'intérêt manifesté par la région Afrique pour les activités consacrées aux domaines d'action énoncés dans la Déclaration sur les entreprises multinationales. A cet égard, le Bureau envisage d'organiser un autre Multiforum en 2011, qui fera suite à celui organisé en 2009 dans les pays du cône Sud.

22. Le directeur exécutif du Centre de Turin déclare que le processus de consultation des employeurs et des travailleurs concernant l'examen des évaluations des cours suppose la désignation de points focaux pour chacun des groupes. Au siège et à Turin, ACTRAV et ACT/EMP élaborent leurs propres programmes sur des thèmes spécifiques en réponse aux besoins particuliers de chaque groupe. La collaboration avec le programme Better Work se poursuit, mais il convient, en raison des niveaux d'intervention différents, d'établir une distinction claire avec les programmes du Centre de Turin, qui privilégient le niveau macroéconomique. Enfin, il signale que le Centre mène pour l'Afrique des activités spécifiques et complémentaires.
23. La présidente informe la sous-commission que, en ce qui concerne le processus de révision des Principes directeurs de l'OCDE, le Bureau continuera de prendre l'avis des mandants, notamment en vue des consultations de juin, par le biais d'ACTRAV et d'ACT/EMP sur d'éventuelles questions de fond.
24. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela demande des éclaircissements au sujet de la liste des pays devant faire l'objet d'une étude. Le directeur exécutif du secteur de l'emploi indique que les études conduites dans les pays de l'Union du fleuve Mano s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat avec l'ONUDI et sont financées par le gouvernement du Japon. Il explique que le projet a été élargi par l'adjonction d'un nouveau volet consacré aux investissements directs étrangers. Les pays peuvent demander que soient réalisées des études analogues, sachant que la priorité sera accordée aux demandes formulées dans le contexte des programmes de promotion du travail décent.
25. La présidente recommande chaudement aux membres de la sous-commission de participer à la visite du Professeur Ruggie, qui sera organisée à leur demande en marge de la Conférence internationale du Travail.

Genève, le 17 mars 2010.